



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

au 1<sup>er</sup> janvier 2024



# SOMMAIRE

- Le groupe Skyrock et son Echo-Système
- Skyrock Public
- Conditions tarifaires
- Conditions commerciales
- Conditions particulières Skyrock Box
- Offre Impact RSE
- Opérations exceptionnelles
- Offres intégration éditoriale
- Offres sponsoring
- Réseaux sociaux
- Conditions générales de vente 2024



# LE GROUPE SKYROCK ET SON ÉCHO-SYSTÈME







Radio • Web • Mobile • Social Media

**13 M** de contacts chaque jour



Somme des contacts délivrés quotidiennement par l'ensemble des supports édités par Skyrock : contacts Radio 13 ans et + / contacts web / contacts mobile / contacts réseaux sociaux



**3,2 M** AUDITEURS\*

**8,2 M** D'ÉCOUTES\*\*\*\*

**21,5 M** D'ABONNÉS\*\*\*\*\*

**51,6 M** PAGES VUES\*\*\*

**159 000** VISITEURS UNIQUES\*\*



\*Médiamétrie Etude Audience Radio Avril-Juin 2023 – AC (000) – 13 ans et plus – 3 239 000 auditeurs jour | \*\* Visiteurs unique ensemble réseaux web Skyrock – Septembre 2023 | \*\*\* pages vues ensemble réseaux mobile Skyrock – Septembre 2023 | \*\*\*\* Classement des web radios Simulcast, OJD, Août 2023 | \*\*\*\*\* Nombre d'abonnés cumul réseaux sociaux Septembre 2023.

# LA RADIO URBAINE DE RÉFÉRENCE



**PLUS DE 3,2 MILLIONS D'AUDITEURS CHAQUE JOUR\***  
**8,2 MILLIONS D'ÉCOUTES ACTIVES EN STREAMING\*\***



\*\*Médiamétrie Etude Audience Radio Avril-Juin 2023 – AC (000) – 13 ans et plus – 3 239 000 auditeurs jour | \*\* Classement des web radios Simulcast, OJD, Août 2023 (écoutes mondes).



# SKYROCK KLASSIKS



Fer de lance de la musique urbaine en France, **SKYROCK** a compris l'importance des classiques dans le rap et a créé, il y a 10 ans, l'émission **SKYROCK KLASSIKS** suivie par une mobiradio disponible sur l'application **SKYROCKFM**.

Le succès de ces deux formats a incité **SKYROCK** à combler un vide dans le panorama audio francophone en lançant **SKYROCK KLASSIKS**, une radio disponible en DAB+ sur l'axe Paris-Lyon-Marseille depuis octobre 2021.



# SKYROCK PLM



Une radio du groupe **SKYROCK** dédiée à l'armée en mission et écoutable par tous en convention avec le ministère des armées et animée par Antoine, Léa et Mrik



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

**483 000** écoutes mensuelles



Animateurs



Interviews



Suivi d'événements



Émissions spéciales



Sujets d'actualité







# LA RÉGIE PUBLICITAIRE DU GROUPE SKYROCK





### **SKYROCK X PUBLIC**

Bienvenue sur Skyrock Public, la régie commerciale du groupe Skyrock !

En tant que régie, notre enjeu est d'être le prolongement, sur le marché publicitaire, des engagements et des valeurs du groupe Skyrock.

### **SKYROCK X RADIO**

Skyrock est une radio vivante, engagée, créative et la référence de la culture urbaine en France !

### **SKYROCK X RÉSEAU**

Skyrock a construit une communauté puissante sur l'ensemble de ses supports autour de son format, de ses valeurs et de ses engagements.

### **SKYROCK X RÉEL**

Skyrock est le point de rencontre entre le public, les artistes et les annonceurs au sein d'un écho-système urbain sûr, qui valorise sa diversité et sa créativité.

### **RADIO X RÉSEAU X RÉEL**

Avec Skyrock Public, bénéficiez d'une expertise radio et digitale unique sur le marché qui vous propose les espaces média les plus puissants et les stratégies affinitaires les plus pointues. Choisir Skyrock c'est choisir le premier média culturel de la nouvelle génération : la première radio urbaine mondiale et la première chaîne média sur YouTube en France !

**SANS HÉSITER, CHOISISSEZ SKYROCK !**



# PRÉAMBULE AUX CGV

Skyrock Public a mis en place deux modes de commercialisation pour les espaces publicitaires de la radio **SKYROCK**.

Un achat dit « classique » et une commercialisation en coût GRP net garanti : la **SKYROCK BOX**.

La commercialisation dite « classique » correspond à un achat au spot à spot qui permet à l'annonceur ou à son mandataire de réserver les spots dans les contextes de commercialisation souhaités, sous réserve de disponibilité au planning et sous réserve des réglementations et usages en vigueur.

Les spots sont commercialisés sur la base d'un tarif brut sur lequel s'applique les majorations et remises commerciales (détaillées ci-après). Les achats en « classique » sont réservés aux cibles jeunes (13-34 ans) et aux campagnes des secteurs disque et Entertainment (sauf accord préalable de Skyrock Public). Il s'entend que les achats en « classique » ne donnent pas droit à une garantie de coût GRP.

La Skyrock Box permet un achat en coût GRP garanti ce qui signifie que Skyrock Public décide seule de la programmation des spots sur la base d'un brief envoyé par l'agence. La régie se réservant le droit de modifier le dispositif jusqu'à J-15 avant le début de la campagne.

Le coût GRP peut être soumis à des modulations spécifiques.

Ce mode d'achat est réservé aux cibles adultes et soumis à l'accord préalable de Skyrock Public.

Il est entendu que seul l'achat en Skyrock Box donne accès à un coût GRP net garanti.

## Remarque importante concernant l'évolution des prix sur l'année:

Les tarifs brut de Skyrock (avant négociation) n'évoluent pas durant l'année en revanche il est impératif de noter que, quelque soit le mode d'achat (Skyrock Box ou classique) les prix nets (après remises) sont soumis à des variations matérialisées par les périodes CGV. Ces périodes sont déterminées, en début d'année, en fonction d'un l'encombrement théorique et pourront être revues en cours d'année en cas d'événement exceptionnels. Toutes évolutions des périodes tarifaires donneront lieu à un avenant des CGV Skyrock Public

- Pour l'achat en Skyrock Box les coûts GRP consenti sont modulés en fonction des indices des périodes CGV (cf. conditions particulières Skyrock box p.21)
- Pour l'achat classique : l'ajustement des prix s'effectue par l'ajustement des taux de négociation consentis. (taux consenti sur les périodes blanches plus important que le taux consenti sur les périodes violettes : cf. conditions tarifaires et conditions commerciales de la page 13 à la page 20)





# PRÉAMBULE AUX CGV

**L'accès à l'échange marchandises et le barter** est soumis à l'accord préalable de Skyrock Public.

Le Barter et l'échange marchandises ne pourront pas être programmés en période de fort encombrement (périodes rouges, violettes ou noires).

De part leur nature (gracieux) le Barter et l'échange marchandises n'alimentent pas les palier volumes.

A noter que le médiaplanning et les performances ne sont pas garantis (pas d'achat en coût GRP possible).

Skyrock Public se réserve le droit de modifier les plans à tout moment en fonction des contraintes planning

Les dispositifs barter seront renvoyés à J-2 de la date de départ de la campagne.

Dans le cadre d'une campagne s'étalant sur plusieurs semaines ou blocs, les dispositifs seront réajustés à J-3 avant la diffusion de chacun des blocs restants.

Concernant **la volumétrie de spots par jour**, Skyrock Public s'engage auprès de ses auditeurs, de ses annonceurs et de son éditeur à maintenir une intégration harmonieuse de la publicité au sein de ses programmes.

Par conséquent Skyrock Public ne peut garantir la diffusion, pour un même annonceur et une même campagne, d'un nombre de spot trop important dans une même journée .

En cas de volumétrie trop importante pouvant impacter la qualité d'écoute (plus de 12 spots par jour de la même création entre 6h et 18h) les plans de diffusion pourront être adaptés en conséquence afin de les alléger.

Concernant **les retours planning**: Skyrock Public s'engage à servir au mieux ses clients et de respecter les engagements pris avec chacun d'entre eux. Par conséquent, et dans ce seul but, les retours planning ne pourront intervenir avant J-15 de démarrage de la campagne.



# CONDITIONS TARIFAIRES



# CONDITIONS TARIFAIRES

## 1. TARIFS BRUTS DE LA STATION SKYROCK

Pour l'achat en spot à spot, les grilles de tarifs bruts de Skyrock national sont disponibles en pages 16 et 17. Ils sont exprimés en brut HT base **30 secondes** et à la demi-heure. Ces tarifs sont révisables en cours d'année notamment à chaque vague d'audience radio nationale publiée par Médiamétrie.

## 2. FRAIS DE DIFFUSION

Les frais de diffusion s'élèvent forfaitairement à **32 € nets HT** par message et ne sont soumis à aucun dégressif commercial. Ces frais sont applicables à tous les messages diffusés sur Skyrock national.

## 3. PÉRIODES CGV

Les tarifs bruts ne sont soumis à aucune modulation saisonnière. En revanche, pour 2024, 5 périodes CGV sont identifiées sur lesquelles s'appliquent des remises et modulations spécifiques. Ces 5 périodes correspondent au calendrier ci-dessous :

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 25 février 2024	Du 26 février au 02 Juin 2024	Du 3 juin au 14 juillet 2024	Du 15 juillet au 18 août 2024	Du 19 août au 24 Décembre 2024	Du 25 décembre au 31 décembre 2024
110	120	130	100	140	100





# CONDITIONS TARIFAIRES

## 4. COEFFICIENT PAR FORMAT

Formats en secondes	5''	10''	15''	20''	25''	30''	35''	40''	45''	50''	55''	60''
Coefficients	0,5	0,6	0,8	0,92	0,95	1	1,25	1,5	1,7	1,8	2	2,4

La durée des messages doit être respectée au dixième de seconde près. Nous consulter pour tout autre format.  
Ces coefficients s'appliquent sur le brut des messages concernés et modulent le coût GRP net négocié en Skyrock Box

## 5. MAJORATION DU TARIF UNITAIRE BRUT DU SPOT

Les majorations tarifaires ci-dessous s'appliquent sur le tarif brut des messages concernés (pour la Skyrock Box voir modalités Skyrock Box)  
En cas de majorations multiples pour un même message, les majorations s'appliquent en cascade sur le tarif brut du message concerné. Le montant total cumulé des majorations tarifaires est plafonné à +55%.

### 5.1. Emplacement préférentiel \*

	Blanche/Orange	Rouge	Violette	Noire
T1, FE	+30%	+35%	+40%	+45%
T2, T3, AAF, AF	+25%	+30%	+35%	+40%
T1 ou T2 ou T3 ou AAF ou AF ou FE (une des 6 positions selon disponibilités plannings)	+25%	+30%	+35%	+40%

### 5.2. Citation multimarques ou multi-annonceurs\*\*

	+20%	+25%	+30%	+35%
--	------	------	------	------

### 5.3. Deux spots d'un même annonceur dans le même écran

(majoration appliquée sur le 2ème message)

	+25%	+30%	+35%	+40%
--	------	------	------	------

### 5.4. Écrans « Engagement » (détails p.31) :

Espace de communication privilégiée dans le 6H00-9H00.  
Durée comprise entre 30 et 60 secondes à 42 de chaque heure

	+30%	+35%	+40%	+45%
--	------	------	------	------

\* T1 : Tête d'écran 1<sup>ère</sup> position//T2 : Tête d'écran 2<sup>ème</sup> position// T3 : Tête d'écran 3<sup>ème</sup> position//AAAF : Avant-avant Fin d'écran//AF: Avant Fin d'écran// FE : Fin d'écran. La régie s'engage à fournir un bilan d'EP des EP négociés. En aucun cas la régie s'engage à fournir un bilan sur les EP attribués aléatoirement. Seul le EP négociés sont garantis et donneront lieu à un suivi.

\*\*Cette majoration ne s'applique pas aux annonceurs de la famille Distribution (nomenclature Kantar 2020). Si elle est mise devant le fait accompli la régie se réserve le droit d'appliquer la majoration multi-annonceurs .



# CONDITIONS TARIFAIRES

En € BRUTS HT base 30 secondes applicables au 21/08/2023

5H-6H
6H-9H
9H-12H
12H-16H
16H-20H
20H-21H
21H-00H

LE REPLAY DE DIFOOL  
avec Medhi

LE MORNING DE DIFOOL  
avec Difoool et son équipe

RAP & R'N'B NON STOP  
avec Fred

LES DEDICACES  
avec Medhi

LE 16-20  
avec M'Rik

PLANETE RAP  
avec Fred

LA RADIO LIBRE  
avec Difoool et son équipe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
05:00-05:30	66	66	77	77	77
05:30-06:00	76	76	90	90	90
06:00-06:30	744	744	774	774	774
06:30-07:00	3 192	3 192	3 534	3 534	3 534
07:00-07:30	10 283	10 283	11 512	11 512	11 512
07:30-08:00	13 008	13 008	14 762	14 762	14 762
08:00-08:30	13 188	13 188	14 915	14 915	14 915
08:30-09:00	13 072	13 072	14 774	14 774	14 774
09:00-09:30	9 408	9 408	10 528	10 528	10 528
09:30-10:00	5 830	5 830	6 270	6 270	6 270
10:00-10:30	6 642	6 642	7 097	7 097	7 097
10:30-11:00	6 336	6 336	7 128	7 128	7 128
11:00-11:30	5 424	5 424	6 328	6 328	6 328
11:30-12:00	5 985	5 985	6 726	6 726	6 726
12:00-12:30	4 312	4 312	5 104	5 104	5 104
12:30-13:00	4 472	4 472	5 160	5 160	5 160
13:00-13:30	4 128	4 128	4 800	4 800	4 800
13:30-14:00	4 141	4 141	4 848	4 848	4 848
14:00-14:30	4 602	4 602	4 720	4 720	4 720
14:30-15:00	4 343	4 343	4 444	4 444	4 444
15:00-15:30	3 895	3 895	4 180	4 180	4 180
15:30-16:00	4 378	4 378	4 511	4 511	4 511
16:00-16:30	4 708	4 708	5 350	5 350	5 350
16:30-17:00	4 428	4 428	5 076	5 076	5 076
17:00-17:30	5 882	5 882	6 498	6 498	6 498
17:30-18:00	6 026	6 026	6 582	6 582	6 582
18:00-18:30	5 740	5 740	6 265	6 265	6 265
18:30-19:00	3 352	3 352	3 843	3 843	3 843
19:00-19:30	1 911	1 911	1 985	1 985	1 985
19:30-20:00	1 140	1 140	1 368	1 368	1 368
20:00-20:30	1 392	1 392	1 584	1 584	1 584
20:30-21:00	1 014	1 014	1 229	1 229	1 229
21:00-21:30	1 815	1 815	2 013	2 013	2 013
21:30-22:00	1 540	1 540	1 708	1 708	1 708
22:00-22:30	1 428	1 428	1 540	1 540	1 540
22:30-23:00	770	770	880	880	880
23:00-23:30	540	540	594	594	594
23:30-24:00	319	319	348	348	348

**LES NIGHT BOX** (écrans de nuit) sont commercialisés via une logique de forfaits en € nets HT, nous consulter



# CONDITIONS TARIFAIRES

En € BRUTS HT base 30 secondes applicables au 21/08/2023

**5H-6H** RAP & R'N'B NON STOP

**6H-9H** LE REPLAY DE DIFOOL  
avec Vincent

**9H-12H** 100% FRANÇAIS  
avec Vincent

**12H-15H** RAP & R'N'B NON STOP  
avec Tim

**15H-18H** RAP & R'N'B NON STOP  
avec Corentin

**18H-22H** RAP & R'N'B NON STOP  
avec Maxime

**22H-00H** CUT KILLER SHOW

Samedi	
05:00-05:30	55
05:30-06:00	56
06:00-06:30	281
06:30-07:00	725
07:00-07:30	750
07:30-08:00	1 260
08:00-08:30	1 426
08:30-09:00	2 088
09:00-09:30	2 686
09:30-10:00	3 050
10:00-10:30	3 948
10:30-11:00	4 941
11:00-11:30	5 778
11:30-12:00	6 936
12:00-12:30	4 950
12:30-13:00	5 185
13:00-13:30	5 487
13:30-14:00	4 779
14:00-14:30	6 936
14:30-15:00	6 180
15:00-15:30	7 242
15:30-16:00	6 864
16:00-16:30	6 954
16:30-17:00	5 800
17:00-17:30	5 459
17:30-18:00	4 602
18:00-18:30	4 617
18:30-19:00	2 460
19:00-19:30	1 728
19:30-20:00	1 000
20:00-20:30	2 352
20:30-21:00	1 360
21:00-21:30	1 632
21:30-22:00	1 872
22:00-22:30	1 613
22:30-23:00	1 218
23:00-23:30	980
23:30-24:00	429

**5H-6H** RAP & R'N'B NON STOP

**6H-10H** 100% FRANÇAIS  
avec Tim

**10H-12H** HIT SKYROCK  
avec Maxime

**12H-15H** RAP & R'N'B NON STOP  
avec Tim

**15H-18H** RAP & R'N'B NON STOP  
avec Corentin

**18H-20H** SKYROCK KLASSIKS  
avec Maxime

**20H-21H** LE HIT US  
avec Corentin

**21H-00H** RADIO LIBRE LA SPÉCIALE  
avec Vincent

Dimanche	
05:00-05:30	32
05:30-06:00	34
06:00-06:30	33
06:30-07:00	130
07:00-07:30	369
07:30-08:00	481
08:00-08:30	810
08:30-09:00	900
09:00-09:30	1 012
09:30-10:00	1 008
10:00-10:30	2 600
10:30-11:00	2 960
11:00-11:30	5 054
11:30-12:00	4 932
12:00-12:30	4 080
12:30-13:00	3 384
13:00-13:30	2 916
13:30-14:00	2 160
14:00-14:30	3 200
14:30-15:00	2 880
15:00-15:30	3 150
15:30-16:00	2 508
16:00-16:30	2 940
16:30-17:00	2 400
17:00-17:30	2 989
17:30-18:00	3 750
18:00-18:30	3 654
18:30-19:00	2 632
19:00-19:30	2 296
19:30-20:00	1 222
20:00-20:30	1 224
20:30-21:00	1 147
21:00-21:30	1 380
21:30-22:00	1 360
22:00-22:30	870
22:30-23:00	200
23:00-23:30	240
23:30-24:00	234

**LES NIGHT BOX** (écrans de nuit) sont commercialisés via une logique de forfaits en € nets HT, nous consulter



# CONDITIONS COMMERCIALES



# CONDITIONS COMMERCIALES

LES CONDITIONS COMMERCIALES DÉTAILLÉES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUENT QUE DANS LE CADRE D'UN ACHAT SPOT À SPOT.  
HORS REMISE SPÉCIFIQUE, TELLE QUE DÉFINIE PAGE 15, LE TOTAL DES REMISES AVANT CUMUL DE MANDATS NE POURRA EXCÉDER -55%

## 1. REMISE VOLUME

Tout annonceur présent sur Skyrock national entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023 bénéficie d'une **remise volume** applicable sur le montant brut HT (investi sur l'année 2024 exclusivement), hors frais techniques et frais de diffusion.  
Cette remise n'est cumulable avec aucune offre, pack ou remise que ce soit.  
Cette remise s'applique selon le barème ci-dessous :

	Blanche	Orange/Rouge	Violette/Noire
Moins de 200K €	<b>-25%</b>	<b>-10%</b>	<b>-6%</b>
À partir de 200K €	<b>-30%</b>	<b>-16%</b>	<b>-13%</b>
À partir de 400K €	<b>-34%</b>	<b>-21%</b>	<b>-18%</b>
À partir de 800K €	<b>-36%</b>	<b>-23%</b>	<b>-20%</b>
À partir de 1 200K €	<b>-45%</b>	<b>-34%</b>	<b>-31%</b>

## 2. REMISE PROGRESSION CA

La remise de progression de CA de -5% s'applique à tout annonceur investissant sur Skyrock national au cours de l'année 2024 et s'engageant à faire progresser son chiffre d'affaire d'au moins 10% vs 2021 (une fois déduite la prime de progression de CA).  
La remise progression CA s'additionne à la remise volume et s'applique en cascade.

**-5%**

## 3. REMISE NOUVEL ANNONCEUR:

Tout annonceur absent des antennes de Skyrock national entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021 bénéficie d'une remise volume forfaitaire. Applicable sur le volume montant brut HT investi du 1er janvier au 31 décembre 2024, hors frais techniques et frais de diffusion (non cumulable avec la « remise volume »).

Période Blanche	<b>-60%</b>
Période Orange/Rouge	<b>-45%</b>
Période Violette/Noire	<b>-35%</b>



# CONDITIONS COMMERCIALES

LES CONDITIONS COMMERCIALES DÉTAILLÉES CI-DESSOUS NE S'APPLIQUENT QUE DANS LE CADRE D'UN ACHAT SPOT À SPOT.  
HORS REMISE SPÉCIFIQUE, TELLE QUE DÉFINIE PAGE 15, LE TOTAL DES REMISES AVANT CUMUL DE MANDATS NE POURRA EXCÉDER -55%

## 4. REMISE FLOATING

Est appliqué sur les messages en floating un **abattement de -55%**.

A noter que le Mediaplanning et performances sont non pas garantis.

Skyrock Public se réserve le droit de modifier les plans à tout moment en fonction des contraintes planning

Les dispositifs planning seront renvoyés à J-2 de la date de départ de la campagne.

Dans le cadre d'une campagne s'étalant sur plusieurs semaines ou blocs, les dispositifs seront réajustés à J- 3 avant la diffusion de chacun des blocs restants. A noter que **Les dispositifs planning sont limités à hauteur de 10 spots par jour.**

**Pas de possibilités de placer des spots floating entre 7H et 10H.**

- 55%

## 5. REMISES SPÉCIFIQUES

Les publicités ordonnancées par le SIG, les publicités émanant de collectivités ainsi que les publicités relatives aux « grandes causes » bénéficient d'un **abattement forfaitaire de -60%** qui se substitue à tout autre dégressif (hors coefficients de format)

La notion de « grande cause » est laissée à la libre définition de Skyrock Public.

- 60%

## 6. REMISE DE CUMUL DE MANDATS

La remise de cumul de mandat est égale à **3% de l'investissement net HT** (hors frais de diffusion et frais techniques) réalisé entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

S'applique dès le premier euro investi.

Est accordée exclusivement aux annonceurs ayant recours à un mandataire associant au moins deux mandats sur l'exercice 2023, dans le cadre de leur communication sur Skyrock (national, IDF et multilocal).

Est accordée uniquement si Skyrock Public est en possession d'une attestation de mandat conforme pour la période de communication considérée (cf. modèle en fin de document).

L'obtention de cette remise est conditionnée par le règlement des factures relatives aux investissements retenus dans l'assiette de calcul de cette remise et ne portera en tout état de cause que sur les sommes payées en totalité à échéance.

Pour une gestion optimisée des mandats 2024, la plateforme mymandat est opérationnelle.

- 3%





# CONDITIONS PARTICULIÈRES SKYROCK BOX

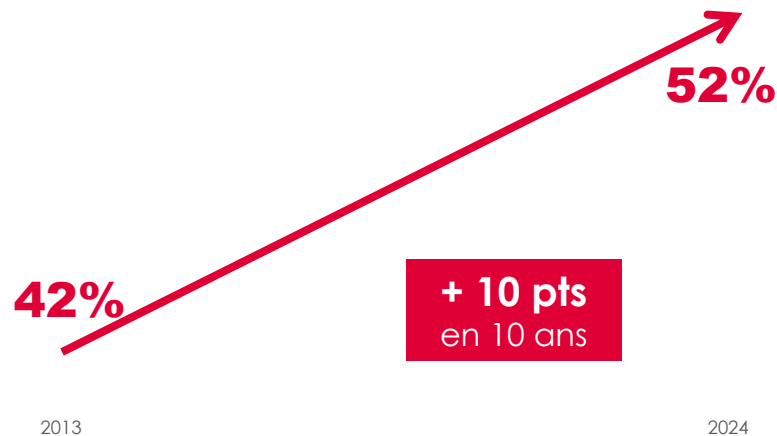


# CONDITIONS COMMERCIALES

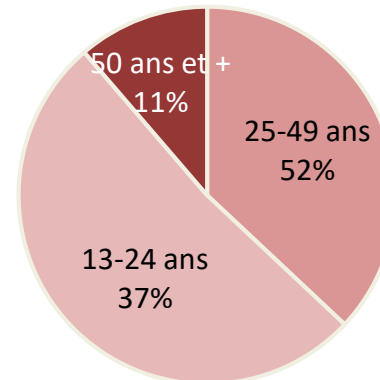
## SKYROCK la radio musicale des 25-49 ans

Non valorisée par Kantar, la **SKYROCK BOX** permet aux annonceurs de référencer **SKYROCK** dans le cadre de leur stratégie 25-49 ans.  
(sans pénaliser les accords globaux généralement signés sur la base d'une part de marché contractuelle).

Evolution du QHM en structure (%)  
Moyenne LàV- 5h-24h



QHM en structure (%) - Moyenne LàV- 5h-24h

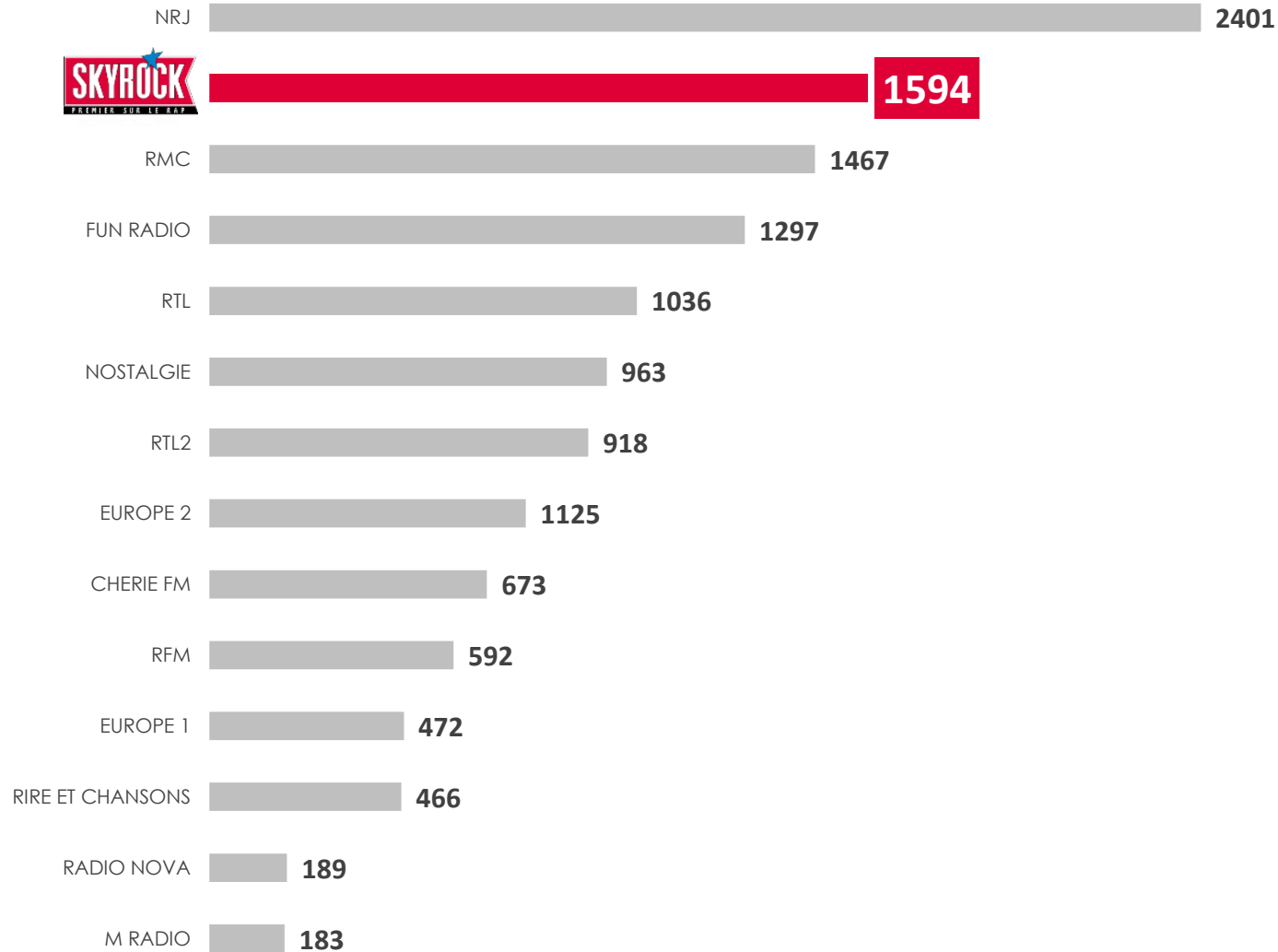


**63%** des auditeurs ont 25 ans et plus



# LA RADIO DES 25-49 ANS

(AUDIENCE CUMULÉE EN MILLIERS - MOYENNE LUNDI À VENDREDI - 5H-24H)



Médiamétrie Etude Audience Radio Avril-Juin 2023 - Moyenne LàV 5h-24h - 25-49 ans - AC en milliers - Univers des radios commerciales privées



# MODALITÉS SKYROCK BOX

La **SKYROCK BOX** est un mode de commercialisation dédié aux cibles adultes (25 ans et plus).

## Les campagnes Skyrock Box sont :

- ✓ Diffusées au sein d'espaces isolés et réservés, encadrés d'une virgule sonore identifiable.
- ✓ Pigées et valorisées à 1€ par message par Kantar Media
- ✓ Soumises à la facturation des frais de diffusion (32€ par message)
- ✓ Servies en **floating** et en fonction des contraintes planning (encombremments, consommation de la cible, concomitance, exclusivités sectorielles, ...)

### Ecran type avec Skyrock Box



#### Rappel:

Le Skyrock Box n'est cumulable avec aucune offre ou remise que ce soit.

L'activation d'une Skyrock Box, sur une cible donnée, est soumise à l'acceptation préalable de Skyrock Public.

Par la Skyrock Box, Skyrock Public s'engage à respecter un coût GRP mais en aucun cas un médiaplanning précis.

Les plans sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à J-15 avant le début de la campagne en fonction des contraintes planning (cf. page 19).

Les coûts GRP sont calculés selon la vague Médiamétrie en vigueur au moment de la réservation des campagnes.

# MODALITÉS SKYROCK BOX

La **SKYROCK BOX** est commercialisée en coût GRP net garanti.

## Médiaplanning et poids de prime :

Le coût GRP net négocié s'entend en base 30 seconde, indice CGV base 100 (cf. Indices CGV), hors emplacement préférentiel, **sur la base d'un médiaplanning opéré par Skyrock Public**. Ainsi pour chaque campagne, la répartition des GRP sur la journée devra être cohérente avec la consommation de la cible notamment sur le prime (06h-09h). Une surpression des GRP délivrés dans le prime est soumise à l'accord de Skyrock Public et donnera lieu à une inflation forfaitaire du coût GRP de **10%**. Il est entendu que la surpression ne pourra excéder 10 points et que les plans 100% Prime ne sont pas éligibles à la Skyrock Box.

### Exemple de calcul du poids de prime

Le poids de prime correspond au pourcentage de GRP délivrés entre 06h-09h par rapport au nombre total de GRP délivrés sur le plan.

Le poids de prime maximum d'un plan Skyrock Box est calculé en fonction de la consommation de Skyrock de la cible sur la journée.

Par exemple : Si sur la cible d'achat Skyrock Box 21,89 GRP sont disponibles (addition des GRP de chaque ½ heure entre 5h et 24h) et que 5,38 GRP sont disponibles entre 06h et 09h. Le poids de prime maximal sera de 23,5%. (=5,38/21,89).

## Plan Fin de de semaine :

La Skyrock Box est accessible aux plans diffusés en 100% fin de semaine (Jeudi-Vendredi-Samedi) mais ils seront soumis à une inflation forfaitaire du coût GRP de **10%**.

## Indices CGV :

Les coûts GRP sont négociés en base 100 et seront modulés en fonction des périodes CGV sur lesquelles les plans Skyrock Box seront diffusés selon les indices ci-dessous.

En cas de plan diffusé sur deux périodes distinctes, le coût GRP du plan sera calculé par la pondération des GRP délivrés sur chaque période.

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 25 février 2024	Du 26 février au 02 Juin 2024	Du 3 juin au 14 juillet 2024	Du 15 juillet au 18 août 2024	Du 19 août au 24 Décembre 2024	Du 25 décembre au 31 décembre 2024
110	120	130	100	140	100



# MODALITÉS SKYROCK BOX

## Indice Format :

Les indices formats appliqués dans le cadre de la Skyrock box sont les mêmes que ceux appliqués dans le cadre d'une achat spot à spot.

Formats en secondes	5''	10''	15''	20''	25''	30''	35''	40''	45''	50''	55''	60''
Coefficients	0,5	0,6	0,8	0,92	0,95	1	1,25	1,5	1,7	1,8	2	2,4

## Emplacements préférentiels Skyrock Box (AAF, AF et FE) :

Le coût GRP des spots placés en AAF ou AF ou FE sera majoré de 25%.

La régie s'engage à fournir un bilan d'EP des EP négociés. En aucun cas la régie s'engage à fournir un bilan sur les EP attribués aléatoirement. Seul le EP négociés sont garantis et donneront lieu à un suivi.

## Cumul de mandat :

La remise de cumul de mandat correspond à une déflation de 3% du coût GRP net.

## Méthodologie d'application des modulations :

Les modulations du coût GRP net négocié s'appliquent en cascade selon l'ordre suivant :

Coût GRP Skyrock Box  
base 30 secondes, Indice  
CGV 100, hors EP

Modulation EP  
(+25% sur le coût GRP  
des spots placés en EP)

Modulation Prime  
(+10% d'inflation du coût GRP  
si surpondération prime)

Modulation Fin de semaine  
(+10% d'inflation du coût GRP  
si plan 100% Fin de semaine)

Modulation Indices CGV  
Application de l'indice CGV

Application de l'indice format  
pour détermination du net  
facturé

## Réservation en urgence:

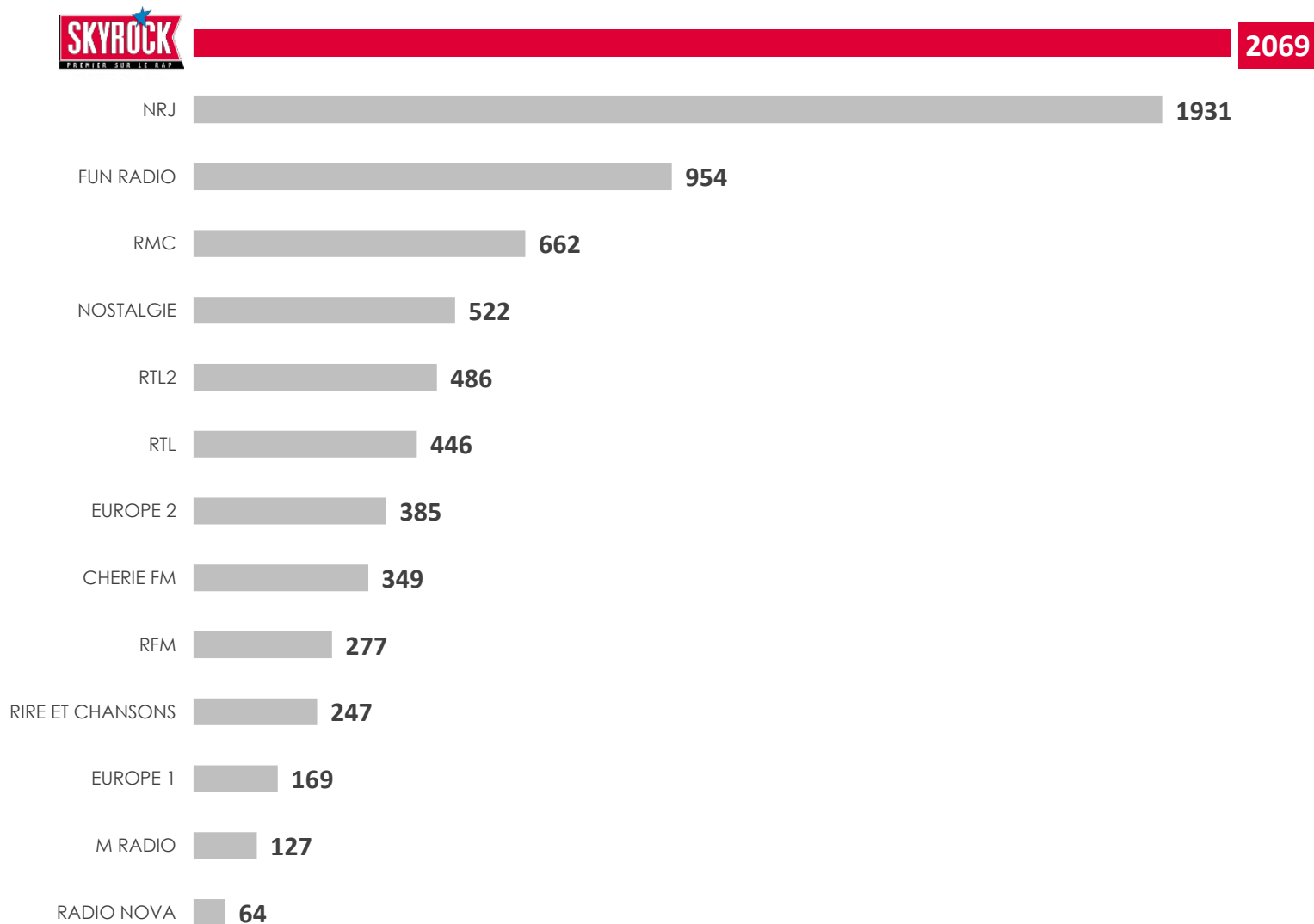
Les campagnes réservées dans un délai court (J-3 du départ de la campagne) seront servies **en fonction des disponibilités planning** pouvant ainsi conduire la régie à ne pas servir à 100% les EP, le Prime et les autres caractéristiques campagne négociées en amont.





# LA RADIO DES MOINS DES 13-34 ANS

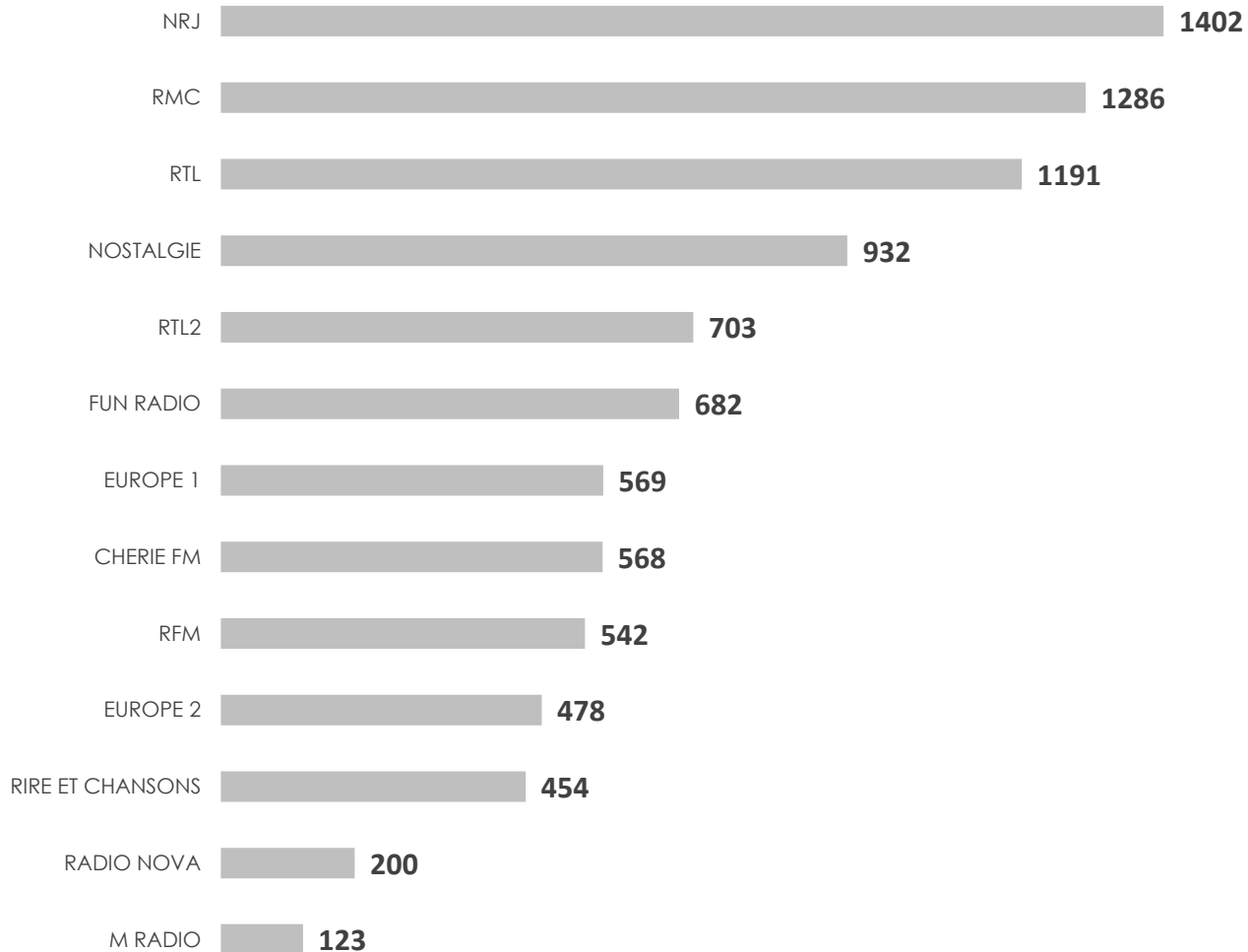
(AUDIENCE CUMULÉE EN MILLIERS - MOYENNE LUNDI À VENDREDI - 5H-24H)



Médiamétrie Étude Audience Radio Avril-Juin 2023 - Moyenne LàV 5h-24h - 13-34 ans - AC(000) - Univers des radios commerciales privées

# LA RADIO DES CONSOMMATEURS URBAINS

**SKYROCK** 1533  
(AUDIENCE COMPLÈTE EN MILLIERS - MOYENNE LUNDI À VENDREDI - 5H-24H)



Médiamétrie Étude Audience Radio Avril-Juin 2023 - Moyenne L2V 5h-24h - 13-64 ans urbains – AC en milliers - Univers des radios commerciales privées

# OFFRE IMPACT RSE

Avec Skyrock, offrez **impact** et **émergence** à vos prises de parole RSE.

Dans un contexte de fort encombrement publicitaire, Skyrock propose aux annonceurs engagés sur les thématiques RSE, un dispositif **exclusif** permettant de **maximiser l'émergence** et **l'impact** de leurs prises de parole.

Deux écrans écrins sont ainsi réservés à ces annonceurs dans le Morning de Difool à **7H42 – 8H42\***.

Ces écrans, isolés, mono-annonceur d'une durée maximum d'une minute contribueront à donner à ces prises de paroles toute la résonance qu'elles méritent.

**Pour plus d'informations, consulter la régie**



\*sous réserve d'accord de l'antenne, de la direction des programmes et des disponibilités planning . Dispositif à réserver au minimum 8 semaines à l'avance et hors novembre-décembre. Les investissements dans Impact RSE n'alimentent pas les paliers des accords annuels. Ils feront l'objet de négociations ad-hoc.



# OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

**BY** STUDIO  
SKYROCK



# STUDIO SKYROCK

Parallèlement à son offre commerciale classique, **SKYROCK PUBLIC** vous propose de monter des dispositifs sur mesure pour répondre à des problématiques de communication spécifiques. Ces dispositifs sont imaginés, conçus et produits par **STUDIO SKYROCK**, l'agence créative du groupe **SKYROCK**.

**SKYROCK PUBLIC** se veut le point de rencontre entre les marques, le public et les acteurs de la scène urbaine. Le **STUDIO SKYROCK** permet de faire vivre plus encore cette promesse sur la marché publicitaire en concrétisant notre signature

## RADIO X RÉSEAU X RÉEL

**STUDIO SKYROCK**, en interaction constante avec les équipes éditoriales, s'appuie sur l'ensemble des supports édités par Skyrock (Radios, web, mobile) et sur des expertises fortes : graphisme, conception-rédaction, développement informatique, production vidéo, animation de communautés, connaissance des cultures et des tendances urbaines,...

**STUDIO SKYROCK** c'est :

- ✓ l'assurance pour les marques d'une intégration parfaite aux contenus **éditoriaux existants**.
- ✓ La création de contenus exclusifs via des opérations de « **Brand content** »
- ✓ l'implication, si nécessaire, de talents individuels (animateurs ou artistes),
- ✓ un engagement systématique sur des résultats concrets.

Les opérations exceptionnelles sont indépendantes des conditions commerciales du présent document et font l'objet, le cas échéant, de devis spécifiques. Pour toute demande d'information concernant ces opérations, n'hésitez pas à nous consulter.

Les opérations exceptionnelles sont proposées sous réserve de l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne de Skyrock et peuvent faire l'objet de modification totale ou partielle en fonction de l'actualité. Ces dispositifs sont retenus dans l'assiette de calcul de cumul de mandats.



# OFFRES INTÉGRATION ÉDITORIALE

**BY** STUDIO  
SKYROCK





# QUESTION DIRECTE

## Échanger pour mieux comprendre

Mrik et des intervenants (professionnels, spécialistes, auditeurs, ...) échantent sur des sujets de société. Filmée dans les conditions du direct et dans les studios de Skyrock, Question Directe permet aux marques de prendre le temps de creuser les sujets qui leur font sens.

### Le dispositif:

### RADIO X RÉSEAU

Autopromotion de l'émission à l'antenne et sur nos réseaux.

SKYROCK



Émission enregistrée dans les studios Skyrock, dans les conditions du direct et diffusée sur Youtube.



Diffusion des meilleurs moments en capsules audio au sein des écrans publicitaire Skyrock et sur nos réseaux.

SKYROCK



### Contacts garantis !

### Partenariat éditorial

Co-construction de l'émission, choix des invités, préparation du conducteur, présence de le représentant de la marque sur le plateau,.....

### Contacts garantis !

### Ils ont choisi Question directe :



Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne. Le prix du dispositif sera corrélé aux nombre de contacts garantis souhaités.



# CRÉEL



Le dimanche, 1 semaine sur 2  
de 20H à 22H en live sur 



## Les vraies questions, les vraies réponses !

Le nouveau stream Twitch de **SKYROCK** explore sans tabou les sujets de société qui font débat. Il est animé par Mrik, qui échange avec des témoins prestigieux et interagit avec les viewers via le chat..

Le dispositif :

### RADIO X RÉSEAU X RÉEL

Autopromotion de l'émission en radio (spots + speaks animateurs) et sur nos réseaux avec citation de la marque partenaire



**Contacts garantis!**

Émission live diffusée sur Twitch. Présence des modérateurs Skyrock pour animer le chat et assurer une interactivité optimale lors du live.



**Partenariat éditorial**

Co-construction de l'émission, choix des invités et des experts, choix des thèmes abordés, présence d'un représentant sur le plateau, sélection des meilleurs moments...

**Visibilité émission**

Mention aux générique de la marque partenaire et présence logo.

Sélection des meilleurs moments du live et diffusion de capsules vidéo sur les réseaux Skyrock.



**Contacts garantis!**

Partenariat soumis à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne.  
Le prix du dispositif sera corrélé aux nombre de contacts garantis souhaités.





# OFFRES SPONSORING

**BY** STUDIO  
SKYROCK





# SKYROCK PLM



L'ensemble de l'univers **SKYROCK PLM**  
(antenne, émissions, réseaux sociaux)  
est à votre disposition pour partager des valeurs  
communes et devenir **partenaire du lien armée-nation**.

Dispositif PLAN (Partenaire du lien armée-nation) :

- ✓ Création d'un Jingle « Partenaire Officiel » et Intégration du Jingle dans l'habillage sonore de la radio.
- ✓ Création de spots radio originaux, dans l'esprit PLM et diffusion quotidienne des spots à l'antenne.
- ✓ Présence du logo partenaire sur l'application Skyrock dans l'environnement PLM.

## Engagez-vous !

Production +Diffusion  
**8 K€ / mois**

Ils se sont engagés sur Skyrock PLM :



# SKYROCK KLASSIKS



La nouvelle radio du groupe **SKYROCK**, en DAB+, qui fédère les générations autour de morceaux et d'artistes emblématiques d'hier et d'aujourd'hui.

## Dispositif Skyrock Klassiks :

- ✓ Création d'un Jingle « Partenaire Officiel » et Intégration du Jingle dans l'habillage sonore de la radio.
- ✓ Création de spots radio originaux, et diffusion quotidienne des spots à l'antenne.
- ✓ Présence du logo partenaire sur l'application Skyrock dans l'environnement Skyrock Klassiks.
- ✓ Speaks animateurs durant l'émission Skyrock Klassiks animée par Maxime le dimanche du 18h à 20h (\*) sur Skyrock pour faire la promotion du partenariat.



(\*) L'émission Skyrock Klassiks diffusée sur Skyrock :  
**635 000** auditeurs à l'écoute chaque dimanche.  
Médiamétrie EAR National – Avril-Juin 2023

Production + Diffusion  
**30 K€ / mois**





# RÉSEAUX SOCIAUX

**BY** STUDIO  
SKYROCK





# UNE COMMUNAUTÉ PUISSANTE



## 21,5 M d'abonnés



6,1 millions d'abonnés



2,7 millions d'abonnés



3,1 milliards de vidéos vues  
6,7 millions abonnés



900 000 abonnés



890 000 followers



5,2 millions d'abonnés

## 1<sup>er</sup> média sur YouTube

## 60 M de contacts par semaine



# OFFRES 100% RÉSEAU

Appuyez vous sur l'expertise de **SKYROCK** et profitez de sa puissante communauté pour faire émerger votre marque sur les réseaux sociaux et créer de l'engagement



Fort de ses 21,5 millions d'abonnés sur l'ensemble de ses plateformes, **SKYROCK** crée des formats sur mesure diffusés sur ses réseaux offrant la possibilité aux annonceurs de véhiculer leur message.

Les contenus social media **SKYROCK**, ce sont des millions de personnes touchées sur chaque dispositif.

#1	#2	#3
500 000 vues garanties	1 000 000 vues garanties	2 000 000 vues garanties
35 000 €	50 000 €	70 000 €



Offre soumise à l'approbation de la Direction Générale des Programmes et de l'Antenne

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024





# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

Il est précisé que **Skyrock Public** est le nom commercial de la l'entité juridique **Taliesin**.  
Les factures des prestations **Skyrock Public** seront émises par l'entité **Taliesin**

## 1. CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par Skyrock Public pour être diffusé sur l'antenne nationale de Skyrock. Seules les conditions particulières accordées expressément et préalablement par Skyrock Public peuvent y déroger au sein d'un avenant aux présentes. Tout ordre de publicité implique l'adhésion entière et sans réserve de l'annonceur à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document émis par Skyrock Public. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle, écrite et préalable de Skyrock Public, prévaloir sur ces conditions générales de vente.

Le fait que Skyrock Public ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les présentes conditions générales de vente et conditions commerciales ainsi que les tarifs bruts HT publiés par Skyrock Public peuvent à tout moment faire l'objet de modifications par Skyrock Public avec un préavis de cinq jours ouvrés.

On définit par annonceur toute société réservant ou faisant réserver son espace publicitaire sur Skyrock dans le cadre d'un contrat de mandat écrit ainsi qu'un ensemble d'annonceurs regroupés dans une société mère majoritaire dans leur capital et justifiant d'une centralisation de leur achat d'espace soit au sein de ladite société mère soit auprès d'un mandataire.

L'appartenance d'un annonceur à un ensemble d'annonceurs doit être signifiée, préalablement à la signature des présentes, par lettre recommandée avec accusé de réception à Skyrock Public et ne peut être prise en compte de façon rétroactive.

Tout ordre de publicité est personnel à l'annonceur ; il ne peut aucunement être cédé, sauf accord écrit et préalable de Skyrock Public.

## 2. MODIFICATIONS, ANNULATION, REPORT D'ORDRE, FORCE MAJEURE

Toute demande de modification, annulation ou report d'ordre devra parvenir à Skyrock Public (par courrier ou email) au plus tard **quatre** jours ouvrables avant la date de début de diffusion.

Skyrock Public s'efforcera, dans la limite des disponibilités de son stock, de satisfaire les demandes de modification qui lui seront parvenues dans ce délai.

Passé ce délai, cinquante pour cent (50%) du montant net de la campagne sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

En cas de demande de modification, annulation ou report de campagne qui sera parvenue à Skyrock Public **deux jours avant** la date de début de diffusion de la campagne, cent pour cent (100%) du montant net de la campagne sera facturé à l'annonceur ou à son mandataire.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant Skyrock Public de ses obligations l'ensemble des hypothèses prévues par la loi et la jurisprudence françaises en tant que faits imprévisibles, insurmontables, irrésistibles (notamment guerre, émeute, incendie, grèves, accidents). Y sont assimilés le fait du Prince et l'hypothèse où le support ne bénéficierait plus provisoirement ou définitivement de l'autorisation d'émettre suite à une décision administrative ou judiciaire. Les annonceurs seront tenus informés, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés.

La survenance d'un cas de force majeure suspendra, dans un premier temps, de plein droit, l'exécution du présent contrat. En cas de survenance de tels événements, les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du Contrat.

Si, au-delà d'une période de quinze jours ouvrés, les parties constatent la persistance du cas de force majeure, le présent contrat pourra être résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnités de part et d'autre.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

## 3. PUBLICITÉ ET LÉGISLATION

Les diffusions de messages publicitaires sont faites sous la seule et entière responsabilité de l'annonceur et doivent être en conformité avec la législation en vigueur en France et sur toutes zones de réception de Skyrock.

L'annonceur ou son mandataire garantit que l'ensemble des éléments intégrés dans la composition du message publicitaire, notamment ceux liés à la musique ou tout autre élément sonore, sont livrés libre de tout droit, l'annonceur en faisant son affaire personnelle. Cet engagement vaut pour tous les messages. L'annonceur et le mandataire garantissent Skyrock Public et le support contre tout recours émanant de tiers, du fait de la diffusion des messages transmis. Skyrock Public se réserve la possibilité de refuser la diffusion de tous messages non conforme à la loi ou à la ligne éditoriale du support, dans les conditions prévues par la jurisprudence en vigueur. Skyrock Public peut également refuser de diffuser, sans que l'annonceur ne puisse contester cette décision, tout message publicitaire dont (en raison par exemple de conversions en cascade) la qualité sonore (musique, éléments sonores, voix des comédiens...) serait dénaturée ou ne serait pas en conformité avec les exigences de qualité de diffusion de Skyrock Public.

Skyrock Public se réserve le droit de refuser de diffuser tout message publicitaire prévu dans l'ordre de publicité qui pourrait mettre en jeu, à quelque titre que ce soit, sa responsabilité, sa déontologie et plus généralement ses intérêts, ou ceux des supports radios concernés et des sociétés les exploitant.

En outre, étant rappelé que les supports Radios ne sauraient assurer directement ou indirectement la promotion de leurs concurrents de leurs produits ou services ou plus généralement de leur activité, Skyrock Public se réserve le droit de refuser de diffuser tout message publicitaire qui conduirait, sous quelque forme que ce soit, à présenter sur un Support Radio une publicité directe ou indirecte pour un concurrent de Skyrock ou une publicité qui comporterait des rappels ou des éléments d'une émission, programme, rubrique, article, dont les droits sont détenus par un concurrent, ou dans lequel figure un animateur, un collaborateur connu, un programme, d'un concurrent. Plus généralement, Skyrock Public se réserve le droit de refuser de diffuser tout message publicitaire comportant des éléments qui seraient susceptibles de porter atteinte aux droits ou intérêts d'autrui.

## 4. UTILISATION DES SIGNES DISTINCTIFS PROPRIÉTÉS DE SKYROCK (VORTEX)

Dans l'hypothèse où Skyrock Public consentirait à permettre restrictivement à l'Annonceur d'utiliser la marque (logo) ou les signes distinctifs de Skyrock (Vortex), l'autorisation préalable et expresse de Skyrock Public est requise et le cadre de cette utilisation est expressément prévu aux conditions exclusives suivantes :

\* l'Annonceur s'engage à reproduire lesdits signes distinctifs selon des dimensions convenues d'un commun accord entre les Parties et à respecter leurs couleurs et leur graphisme lors de la reproduction, conformément à la Charte graphique communiquée par Skyrock Public ;

\* Skyrock Public peut, à tout moment nonobstant l'éventuel paiement de dommages-intérêts par l'Annonceur, résilier les présentes dans l'hypothèse où l'Annonceur ne respecte pas les conditions ci-dessus ou utilise les signes distinctifs en contrariété avec les législations et réglementations en vigueur, les recommandations de l'ARPP ou/et de façon nuisible à la ligne éditoriale du Support ou à l'image de cette dernière.

\* l'Annonceur reconnaît que Skyrock Public demeure libre de modifier à tout moment la dénomination des signes distinctifs liés à Skyrock (Vortex) visés aux présentes, sans que ceci constitue une modification des présentes et sans que cette modification puisse ouvrir droit à un quelconque recours de la part de l'Annonceur.

## 5. ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Les éléments techniques (DAT ou CD, textes, références musicales) doivent parvenir à Skyrock Public au plus tard deux jours ouvrables précédant la date de diffusion. Les plans de roulement détaillés doivent parvenir à Skyrock Public deux jours ouvrables avant la date de diffusion.

Au delà de ce délai Skyrock Public se dégage de son obligation de respecter le planning prévu. Skyrock Public se réserve le droit de ne pas diffuser le message ; l'intégralité du prix de ce message sera due par l'annonceur, qu'il ait été diffusé ou non.

**Contact livraison des spots + plan de roulement :** [dimix@skyrock.com](mailto:dimix@skyrock.com) + [ngrison@orbus.fr](mailto:ngrison@orbus.fr)

**Fréquence d'échantillonnage :** 48kHz - **Résolution :** 16 ou 24bits - **Niveau modulation moyen :** -14dBfs

**Niveau crête :** -9dBfs - Mode stéréo compatible Mono



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

## 6. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures seront transmises à l'annonceur dans la semaine suivant la fin de la diffusion et le cas échéant une copie sera adressée au mandataire. Les factures sont payables en euros par chèque ou par virement à 30 jours fin de mois le 10.

Néanmoins, Skyrock Public pourra exiger le paiement intégral du montant dû avant la date de diffusion, s'il s'avère que l'annonceur ne fournit pas les preuves suffisantes de sa bonne santé financière. En cas de paiement anticipé, c'est-à-dire avant la date d'échéance de la facture, l'annonceur bénéficie d'un escompte correspondant au taux de base bancaire en vigueur à la date de facturation.

Le paiement au mandataire ne libère pas l'annonceur vis à vis de Skyrock Public.

## 7. DÉFAUT DE PAIEMENT / DÉCHÉANCE DU TERME

En cas de non-règlement ou de règlement tardif des factures, les clauses suivantes s'appliquent, outre le paiement de frais de justice éventuels :

- \* les sommes dues produisent intérêt, sans formalité jusqu'à complet paiement, à un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage.

- \* à la discrétion de Skyrock Public, est immédiatement exigible l'intégralité des sommes lui restant dues au titre des présentes.

- \* après une même mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception restée sans effet au bout de huit (8) jours de son émission, Skyrock Public se réserve le droit de suspendre l'exécution d'une part de sa prestation jusqu'au règlement des factures en souffrance, d'autre part des présentes obligations, sans que cette suspension puisse être tenue pour une résiliation des présentes du fait de Skyrock Public et ce nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourra prétendre Skyrock Public du fait des non-paiements et préjudices subséquents.

- \* en outre et conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, depuis le 1er janvier 2013, toute facture payée après l'expiration du délai de paiement donnera lieu à une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant minimal de quarante (40) euro. Si les frais de recouvrement engagés s'avèrent supérieurs à quarante (40) euros, il en sera demandé le remboursement à l'Annonceur sur justification.

## 8. RÉSILIATION

En cas de manquement de l'une des Parties aux obligations prévues aux présentes, ces obligations peuvent être résiliées de plein droit après l'envoi d'une mise en demeure (lettre recommandée avec demande d'avis de réception) demeurée sans effet plus de 15 (Quinze) jours, à compter de sa première présentation, contenant sommation de mettre fin à la violation et/ou de remplir ses obligations à moins que d'une part la violation ait cessé dans ce délai, d'autre part les conséquences aient été réparées et enfin ceci ait été signifié à l'autre partie, sans préjudice des dommages-intérêts qui peuvent être judiciairement réclamés à l'encontre de la partie défaillante.





# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

## 9. INTÉGRALITÉ DES OBLIGATIONS / NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Les présentes, leurs annexes et leurs éventuels avenants expriment l'intégralité des obligations des parties.

Aucun autre document technique, publicitaire ou commercial d'aucune sorte, aucune correspondance antérieure à leur signature ne peut engendrer des obligations de Skyrock Public au titre du présent contrat.

Si une stipulation des présentes est tenue pour non valable ou déclarée telle par une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## 10. LÉGISLATION ET LANGUE APPLICABLES

Les présentes, leurs annexes et leurs éventuels avenants sont soumis à la loi française. Seule la langue française est reconnue comme langue contractuelle et fera foi entre les parties.

## 11. DIFFÉRENDS / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Dans l'hypothèse où un litige, même dans le cas où l'annonceur ou son mandataire serait une société étrangère, naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, de leurs Annexes et de leurs éventuels avenants, les Parties conviennent préalablement à toute action en justice de rechercher une solution amiable par la voie notamment d'une conciliation.

En cas d'échec de cette procédure amiable, la compétence expresse est attribuée au Tribunal de Grande Instance de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

## 12. ATTESTATION DE MANDAT

Les attestations de mandat à jour sont à fournir en amont de l'option des campagnes afin de valider la diffusion. Aucune diffusion ne sera validée sans lettre de mandat à jour.

La nouvelle plateforme mymandat est maintenant opérationnelle.



Les attestations de mandat couvrent l'ensemble des campagnes de publicité classiques sur la période de mandat considérée ; les campagnes de publicité non classiques doivent faire l'objet d'attestations de mandat spécifiques.

### ATTESTATION DE MANDAT (à établir sur papier à entête de l'annonceur)

Nous soussignés :.....  
Dénomination sociale de l'annonceur .....  
Siège social :.....  
RCS N° :.....

Ci-après désigné comme « l'annonceur »

Informons expressément par la présente lettre la société Skyrock Public, S.A.S. au capital de 37 000 euros RCS Paris 410 129 365 (1996B16156), concessionnaire exclusif de la publicité sur Skyrock

ci-après désignée comme « le régisseur »

avoir donné mandat écrit par acte du :.....

(1) valable du ..... au ..... (1) pour une durée indéterminée

à :  
Dénomination sociale de la société :.....  
Siège social :.....  
RCS N° :.....  
Représentée par (nom , prénom, qualité) :.....

Et éventuellement à :

Dénomination sociale de la société :.....  
Siège social :.....  
RCS N° :.....  
Représentée par (nom , prénom, qualité) :.....

Pour effectuer en notre nom et pour notre compte :

- la réservation des emplacements, la signature et le contrôle des ordres de publicité.
- la vérification des factures.
- le paiement des factures.

Adresse de facturation de l'annonceur (si différente du siège social de l'annonceur) :

.....  
.....  
.....

Adresse de facturation du mandataire (si le mandataire effectue le paiement des factures pour le compte de l'annonceur) :

.....  
.....  
.....

Nous déclarons en outre avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente en cours d'application et en accepter expressément les dispositions.

Annonceur :  
(signature et tampon)

Mandataire  
(signature et tampon)

(1) rayer les mentions inutiles



# CHARTRE MYMANDAT



POUR UNE GESTION OPTIMISÉE DES MANDATS **2024**  
**Plateforme opérationnelle** dès aujourd'hui



## DESTINATAIRES

Annonces  
Agences  
mandataires  
Régies



## CONTENU

Gestion des données  
Gestion des workflows  
Profils utilisateurs  
Relances  
E Signature



## BÉNÉFICES

Productivité  
Fluidité  
Fiabilité  
Interaction

